



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS D'ILE DE FRANCE**

N° Spécial

23 août 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ILE DE FRANCE du 23 août 2023

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ILE DE FRANCE	Page
DIDDI N°2023_	16.08.2023	Décision portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent.	3

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ILE DE FRANCE

à Saint-Germain-en-Laye, le 16 août 2023

Réf : 23000677

DÉCISION portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent.

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

Vu le décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés,

Vu l'article 568 du code général des impôts et 289 de l'annexe II du même code,

Considérant que la Délégation Syndicale des buralistes du département des **Hauts de Seine (92)** a été régulièrement informée,

Vu les articles L. 3335-1 et L. 3511-2-2 du code de la santé publique.

Article 1er

Il est décidé la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent suivant à la date du 8 septembre 2023 :

- **DT 922 0112 Y – 62 B avenue Jean Jaurès – 92 140 CLAMART**

Fait à Saint-Germain-En-Laye, le 16 août 2023

Pour le Directeur Interrégional des douanes d'Île-de-France,
Le directeur régional de Paris Ouest

« *signé* »

Joseph VENZAL

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nanterre dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>